

free



**Mairie de Goyrans
Madame le Maire Véronique HAITCE
185 Chemin des Crêtes
31120 GOYRANS**

Paris, le 08-06-23

Lettre recommandée avec AR

Objet : Justification de non recours à une solution de partage de site ou de pylône au titre de l'article L.34-9-1 du Code des Postes de Communications Electroniques

N/réf : 31148_001_05

Dossier suivi par : Arnaud HENRI

Madame Le Maire,

Je fais suite à votre demande de justification du choix de ne pas recourir à une solution de partage de site ou de pylône conformément à l'article L.34-9-1 du Code des Postes de Communications Electroniques, tel que modifié par la loi n° 2021-1485 du 15 novembre 2021.

Cette demande a été formulée oralement lors d'une réunion tenue le 22/05/2023, et suite réception du Dossier d'Information Mairie relatif au projet d'installation d'une station radioélectrique de Free Mobile au lieu-dit Saint Martin.

Après étude approfondie menée par nos services, nous vous informons ne pas être en mesure de recourir à une solution de partage de site ou de pylône pour la raison suivante :

- *Il n'existe aucun site existant suffisamment proche de la zone à couvrir, le site le plus proche étant situé à plus de 3500 mètres de cette zone et de faible hauteur, il ne nous permettrait pas d'assurer une couverture optimale de la zone que nous devons couvrir.*

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Arnaud HENRI, Responsable des relations avec les collectivités territoriales

Free Mobile-Groupe Iliad

16, rue de la Ville l'Évêque 75008 Paris

SIRET : 499247138 00021 – Société par actions simplifiée au capital de 365 138 779 €

Immatriculée au registre du commerce des sociétés de Paris sous le numéro RCS 499 247 138



2531593476000170202